



Commune de FAY AUX LOGES

Service Famille Jeunesse

MAJ AU 01/01/2022

Les tarifs consistent à appliquer un taux d'effort au quotient familial réel de chaque famille mis à jour une fois par an. S'il y a modification de QF en cours d'année, le changement sera applicable le mois suivant l'information donnée aux services.

Des tarifs plancher (mini) et plafond (maxi) encadrent le système. Pour connaître le tarif qui vous sera applicable, vous pouvez solliciter une simulation auprès du service famille jeunesse

En cas de non-paiement dans le délai imparti, le recouvrement sera effectué par le Percepteur avant engagement de poursuites. Toute réclamation est à formuler par écrit, servicefamille@mairie-fayauxloges.fr, dans les 15 jours suivant l'émission de la facture et ne pourra concerner que cette dernière. A défaut, aucune réclamation ne sera étudiée.

Moyens de paiement :

- Chèque à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (à remettre au pôle)
- Numéraire (à remettre au pôle)
- Paiement en ligne
- CESU

Absences

ABSENCE PREVUE

La famille devra modifier ses réservations sur le portail famille. Les repas prévus par les parents et non annulés dans les délais seront facturés.

ABSENCE IMPREVUE

Chaque absence imprévue devra être signalée par les parents au service gestionnaire (servicefamille@mairie-fayauxloges.fr) le jour J avant 9h30 en précisant la durée de l'absence sous peine de facturation.

A titre exceptionnel, le premier jour d'absence sera déduit à la condition qu'un certificat médical soit remis dans les deux jours ouvrés.

AUTRES CAS

Les absences dues aux motifs suivants sont systématiquement décomptées :

Sorties organisées par l'école / Absence d'un professeur / Grève de professeurs ou des agents

Accueil de Loisirs - Mercredi

| Tarifs au taux d'effort sur la base du quotient familial | |
|--|---|
| 1/2 Journée <u>sans</u> repas (mercredi matin semaine scolaire) | tarif plancher 2.00€ < taux d'effort de 0.40% < tarif plafond 6.00 € |
| Journée avec repas | tarif plancher 4.00 € < taux d'effort de 1,03 % < tarif plafond 15.45 € |
| enfants extérieurs 1/2 journée 12€ - journée 28.68€ | |

Restaurant Scolaire

Tarif repas

au taux d'effort sur la base du quotient familial

| |
|---|
| 2.60 € tarif plancher < taux d'effort de 0,36% < 4.50€ tarif plafond |
| pour les enfants allergiques qui apportent leur repas dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé validé par le médecin scolaire : 1.75€ |
| Adultes : 4.80€ |
| Tarifcation sociale : Quotient familial inférieur ou égal à 1111 € : diminution de 2.00 € sur le tarif habituel ce qui fait un repas entre 0.60€ et 1.00€ |

Accueil Périscolaire

Tarif à la séquence

au taux d'effort sur la base du quotient familial

| | |
|-------------|---|
| Matin | 2.00 € tarif plancher < taux d'effort de 0,35% < 3.70€ tarif plafond |
| Soir | 2.25 € tarif plancher < taux d'effort de 0,40% < 4.05€ tarif plafond |
| Matin +soir | 4.25 € tarif plancher < taux d'effort de 0,55% < 5.95€tarif plafond |